

Mesures COVID-19

Dans le présent document, nous vous expliquons les mesures sanitaires qui devront être respectés tout au long de l'été 2021. Veuillez prendre note que les mesures énoncés son sujette à changement en fonction des directives gouvernementales. Ainsi, il est de votre responsabilité de consulter ce document de manière fréquente afin d'être à jour quant aux mesures sanitaires qui s'applique au Camp de jour des Quatre-Vents.

Arrivée au camp :

Le camp de jour se déroulera en intégralité à l'extérieur dans le parc à proximité de l'hôtel de ville. Les seules exceptions sont en cas de pluie ou pour les activités nécessitant d'être à l'intérieur.

Dès son arrivée sur le terrain du camp, tous les enfants doivent se désinfecter les mains. Chaque animateur aura une bouteille de désinfectant en sa possession.

Entre 7h30 et 9h, chaque groupe aura son coin de jeux attitré. Celui-ci sera annoncés sur la porte du local des loisirs (922, rue du Centre). Vous devez, avec votre enfant, vous rendre dans le coin de jeux.

Dans le cas d'un matin pluvieux, chaque groupe aura son local. Après avoir salué votre enfant, ce dernier se rendra seul dans son local. Aucun parent n'est accepté dans les locaux du camp.

Avant de rentrer par la porte principale, l'enfant doit se désinfecter les mains.

Durant la journée :

Au cours de la journée, votre enfant devra, en tout temps, rester à un mètre des autres enfants et deux mètres de son animateur.

Lors de tout changement de lieu ou activité, l'enfant devra se désinfecter les mains. Chaque animateur aura du désinfectant pour son groupe.

Au départ du camp :

À la fin de la journée, le parent doit se présenter à l'animateur de l'enfant et obtenir l'autorisation de partir avec ce dernier en fonction des noms inscrit dans le formulaire de départ. Les coins de jeux seront affichés sur la porte du local des loisirs.

Dans le cas de journée pluvieuse, le parent est invité à cogner à la porte du local des loisirs (922, rue du Centre) sans pour autant y entrer. L'animateur présent dans ce local appellera

l'enfant qui viendra rejoindre son parent à l'extérieur. En aucun cas, les parents sont acceptés dans les locaux du camp.

En cas de symptômes :

Dans le cas où votre enfant développerait des symptômes semblable à ceux de la COVID-19, celui-ci sera immédiatement mis en isolement. Les parents de l'enfant seront contactés et devront venir chercher leur enfant dans l'heure qui suit.

Dans le cas où votre enfant ou tout autre personne vivant avec l'enfant fréquentant le camp développerait des symptômes hors des heures de services, vous êtes tenus d'avertir la coordonnatrice des loisirs par téléphone (450 792-3855, poste 3) immédiatement. Votre enfant n'aura pas accès au camp sans preuve de résultat négatif.

Dans le cas où votre enfant recevrait un résultat positif à la COVID-19, il n'aura pas accès au camp pendant une période de 14 jours. Également, tous les enfants de son groupe pourraient possiblement être mis en quarantaine. La décision sera prise par les instances de la santé publique régionale.

Non-respect des normes sanitaires :

Dans le cas où un membre du personnel apprendrait qu'un enfant à fréquenter le camp alors que lui ou tout autre membre de la famille présente des symptômes, l'enfant sera immédiatement renvoyé du camp et ce, sans remboursement.

Quelconque manquement dans les normes sanitaires énoncés ci-haut pourrait mener à des sanctions jusqu'à renvoi de l'enfant sans remboursement.

*En tout temps, il vous sera possible de communiquer avec la coordonnatrice des loisirs afin de l'avertir de toute présence de symptômes chez votre enfant ou tout autre membre de la famille. Merci de n'utiliser ce numéro que pour cette raison hors des heures de services (lundi au jeudi de 7h30 à 17h)